

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 19 décembre 2017 à 20H30

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Est absent :

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi

Ordre du jour de la réunion du 19 décembre 2017

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Achat d'une laveuse à pression
4. Autorisation de commander les services d'un fournisseur en déneigement au besoin
5. Résolution pour la CPTAQ
6. Entretien route Lac Saint-Georges
7. Embauche d'un consultant pour l'unité d'urgence
8. Période de questions
9. Fin de la rencontre

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-438

Il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3- ACHAT D'UNE LAVEUSE À PRESSION

2017-12-439 **Considérant** que les employés des travaux publics doivent effectuer des travaux de réparation en dessous des chasses-neige et que la glace nuit à leur intervention ;

Considérant qu'une laveuse à pression industrielle permettrait de dégeler rapidement les véhicules pour réparation ;

Considérant que la laveuse à pression industrielle permettrait également d'améliorer la maintenance des véhicules et la longévité de ceux-ci ;

Considérant qu'une laveuse à pression industrielle est actuellement disponible chez VID-HAM Inc. pour un montant de 8 490 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat d'une laveuse à pression industrielle au montant de 8 490 \$ plus taxes chez VID-HAM Inc.

4- AUTORISATION DE COMMANDER LES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EN DÉNEIGEMENT AU BESOIN

2017-12-440 **Considérant** que le nombre de chauffeurs des chasse-neige est réduit ;

Considérant que les chasse-neige sont usés et qu'ils requièrent beaucoup d'intervention mécanique, ce qui peut provoquer un bris de service ;

Considérant que la Municipalité veut avoir une option B dans le cas où les chasse-neige ne seraient pas en mesure de répondre au besoin ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à faire appel à une entreprise de déneigement dans le cas où les travaux publics de la Municipalité ne seraient pas en mesure de répondre à la tâche de déneigement.

5- RÉOLUTION POUR LA CPTAQ LOT 6 074 292

2017-12-441 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré de Shenley demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation de lotir, aliéner et utiliser ledit terrain du lot 6 074 292 à des fins industrielles pour l'agrandissement des installations de Carrier & Bégin inc. ;

Considérant que la superficie de l'immeuble susmentionné, propriété de la demanderesse et visée par la demande est de 1 816 m² ;

Considérant que les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et activités agricoles*, savoir :

1- Le potentiel agricole du ou des lots : Le terrain se trouve dans un secteur déstructuré sur le plan agricole ;

2-Le potentiel agricole des lots avoisinants : Il n'existe pas de champs en culture ou des établissements de production animale à proximité ;

3- Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture : faible, le lot fait partie d'un environnement agroforestier où les sols offrent un potentiel agricole de classe 5 et 7. Elle est en bordure d'un important massif forestier s'étendant vers l'ouest ;

4- Les conséquences d'une autorisation sur les activités et développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants : faible, le terrain visé s'inscrit dans le milieu agricole entourant le noyau du village. L'usine actuelle de Carrier et Bégin inc. y est contiguë ;

5- Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale : Aucune, le projet visé par la demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale ;

6- La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture : aucune

7-L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles : Non applicable ;

8-l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sols dans la municipalité et dans la région : Non applicable ;

9-La constitution de propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture : Non applicable ;

10-L'effet sur le développement économique de la région : significatif ;

11-Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie : Non applicable ;

Considérant les répercussions importantes d'un refus pour Carrier & Bégin Inc. puisque le terrain objet de la demande est nécessaire à l'expansion et à la croissance future de cette dernière et qu'il n'y a aucun autre endroit disponible à proximité pour les fins d'expansion des activités de Carrier & Bégin Inc. ;

Considérant que, de l'avis de l'inspecteur municipal, cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré de Shenley transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande d'obtenir de cette Commission, l'autorisation de lotir, aliéner et utiliser le terrain du LOT 6 074 292 à des fins industrielles pour l'agrandissement des installations de Carrier & Bégin Inc.

6- ENTRETIEN ROUTE LAC SAINT-GEORGES

2017-12-442 **Considérant** l'activité de patin sur glace extérieur présentement en organisation au lac Saint-Georges ;

Considérant qu'un passage doit être déblayé de la route 269 au Lac Saint-Georges ;

En conséquence, il est proposé par Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation du contractant en déneigement, monsieur Dany Champagne, pour effectuer le déneigement entre la route 269 et le lac Georges de façon ponctuelle avec rémunération à 95 \$ de l'heure.

7- EMBAUCHE D'UN CONSULTANT POUR L'UNITÉ D'URGENCE

2017-12-443 **Considérant** que le service des incendies a besoin d'un nouveau véhicule d'unité d'urgence ;

Considérant que la Municipalité requiert les services d'un consultant spécialisé dans les véhicules d'incendie afin de préparer un devis pour l'acquisition d'une unité d'urgence ;

Considérant la proposition de monsieur Alain Côté, expert-conseil en équipement incendie, en deux étapes : 2 500 \$ plus taxes (préparation du devis et analyse des besoins) et 1 500 \$ plus taxes (analyse des offres et recommandation) ainsi que 0.70 \$/km pour les déplacements ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Alain Côté pour la préparation d'un devis pour l'unité d'urgence, et ce au montant de 4 000 \$ plus taxes et les frais de déplacement.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

9- FIN DE LA SÉANCE

2017-12-444 Il est proposé par madame Karine Champagne appuyée par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h10

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.